

JUL à *Toul les Boules, Perturbationisme* et Art Urbain : Exemple d'actes de vandalisme et d'institutionisme*.**

Par Gilbert Coqalane

Le 21 février 2023, ajustement et publication juin 2023 :

À l'attention particulière de Monsieur Alde Harmand (Maire de Toul) JUL et KVRA (Artistes).

Aux réprimés du fait divers toulinois du 12 / 02 / 2023 (*La mentale* pour le procès du 28 juin)

* Volontairement écrit avec un seul N

En tant qu'artiste urbain et en raison de mes autres fonctions, j'ai annoncé il y a quelques mois, dans un texte intitulé " Chasse nationale à l'art du Rodéo Urbain " (lien : <http://www.cdrao.fr/diffusion/>), faire le nécessaire, disons le plus possible, pour promouvoir par démystification la culture du cross bitume ou autrement dit du rodéo urbain. Et au minimum, me positionner pour ne pas contribuer à une répression qui s'opère contre cette pratique et ses praticiens de façon souvent silencieuse et sans aucune contestation. Cette pratique étant active depuis plusieurs décennies, quels que soient les arguments qui approuvent ou désapprouvent, elle est de fait devenue une pratique culturelle.

Et par ce texte, je tente de répondre à cette question : Une pratique culturelle doit-elle être encadrée ou réprimée ?

Il est d'une certaine importance que le fait divers que je vais évoquer se passe sur notre territoire, en Lorraine :

La Lorraine, terre de l'abbé Grégoire, créateur des notions de vandalisme et de patrimoine, terre aussi du premier condamné de France pour Graffiti en 1877 et qui a vu naître en 2023 le concept d'institutionisme* face au vandalisme.

En complément de la théorisation de l'acte d'institutionisme, une expérimentation a eu lieu et une extrapolation avec la théorisation du tag invisible. Ces éléments historiques, géographiques et artistiques expliqués récemment dans la conférence *Perturbationisme* et Art Urbain : Épreuve des contradictions personnelles, sociétales et institutionnelles* disponible ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=cTjDhaP5lQ&t=1844s>

et dans la perturbation *Message en Morse* disponible au sein du centre d'art CDRAO (Centre Documentation recherche application des Offensives) disponible ici :

<http://www.cdrao.fr/perturbation-message-en-morse/>

Ce qui va vous être décrit ci-dessous entre parfaitement dans le cas d'un acte d'institutionisme* prodigué par les institutions (culturelles, politiques, judiciaires...)

Pour rappel, un acte d'institutionisme, en antagonisme à l'acte de vandalisme, est un acte de dégradation ou de destruction réalisé par les institutions contre une pratique, une culture, sans raison légitime.

Le fait divers (artistique, administratif, médiatique, policier et judiciaire) a eu lieu le 12 février 2023 à Toul, ville dans le nord-est de la France. Cette ville lorraine compte environ 15 000 habitants et se situe dans le département de Meurthe-et-Moselle à environ 20 km de Nancy.

Le 12 février 2023, l'artiste marseillais Jul se déplace à Toul pour le tournage d'un clip en collaboration avec l'artiste et rappeur KVRA pour une piste du nouvel album de Jul, opus intitulé *Coeur Blanc*.

Cet événement rassemble des centaines de jeunes dans le quartier toulouais de la Croix de Metz.

Pour les besoins du clip, il y a des figurants, des motos et des voitures (les marqueurs classiques d'un clip de rap). L'événement se passe sans incidents notables et les rushs vidéos sont sur les disques durs.

Les artistes marseillais et toulouais ont réalisé un clip de musique.

D'ailleurs, le lendemain, la presse locale en parle normalement, donc juste avant la polémique :

<https://www.estrepublicain.fr/culture-loisirs/2023/02/13/les-rappeurs-jul-et-kvra-tournent-un-clip-a-toul>
|

Par la suite, des personnes ayant eu écho de l'événement rapportent aux forces de l'ordre, à la Mairie et surtout à la presse le fait d'un blocage de deux rues du quartier pendant le tournage. La presse diffuse l'information plusieurs jours après l'événement, le Maire de la commune réagit, les forces de l'ordre enclenchent leurs procédures, les instances judiciaires enclenchent leurs procédures...

La polémique est lancée : rap, délinquance, rodéo urbain, pas d'autorisation, mise en danger de la vie d'autrui...

Petit retour en arrière :

Pour beaucoup, nous connaissons dans le milieu local de l'art urbain, la ville de Toul et son maire Monsieur Alde Harmand, qui a pu signer en tant que maire précurseur, grâce aux initiatives et au dynamisme du collectif de graffeurs Toulouais MOULIN CREW, très peu de temps après l'événement national de la Tour 13 Paris (Galerie Itinérance), en 2012, le premier immeuble en région investi par des artistes (Exposition HOME). D'autres initiatives, toujours avec les mêmes protagonistes, ont vu le jour par la suite comme l'un des premiers Graff Parks de France.

Beaucoup d'entre nous connaissent, suivent et apprécient l'œuvre de Jul.

Beaucoup d'entre nous sont ravis également de découvrir une scène locale rap et pouvoir à l'avenir écouter KVRA.

Beaucoup d'entre nous savent et revendiquent un spectre de l'art urbain le plus large possible ou le rap et le cross bitume (rodéo urbain) y sont forcément inclus et valorisés.

Le tournage du clip non déclaré et donc non autorisé de l'artiste marseillais JUL et de l'artiste toulouais KVRA à Toul entraîna plusieurs gardes à vue pour les figurants, une audition pour l'artiste toulouais, rien pour l'instant pour JUL, et bien sûr de nombreux articles de presse.

Leur procès en comparution immédiate le 31 mai a été renvoyé au 28 juin.

Les conséquences policières pour l'artiste Jul, l'artiste local KVRA et les participants, nous imposent d'emblée à une constatation :

Une différence de traitement selon la notoriété, la répression est donc volontairement mise sur les personnes les plus vulnérables face à l'appareil répressif. Il est donc à noter qu'une mise en garde à vue de l'artiste à réputation internationale pourrait nuire à l'image de la police et de la justice française. Cette différence de traitement qui touche en premier lieu et particulièrement les simples figurants peut être considérée comme un indice de criminalisation artificiel de l'événement.

Si la police et la justice étaient certaines d'un délit ou d'un crime, avec des éléments probants et tangibles, cette différence de traitement n'existerait pas.

Cette criminalisation artificielle ou augmentée, nous pouvons la constater aussi sur le fait que les forces de l'ordre ne se sont pas déplacées le jour J du tournage du clip et qu'aucun fait n'est remonté le jour même. Cette phrase fonctionne dans les deux sens : aucun fait n'est remonté le jour même donc les forces de l'ordre ne se sont pas déplacées. Ce constat, nous pouvons le lire dans la presse avec les mots du Maire de Toul dont le principal argument est le fait que cet événement se soit déroulé sans autorisation et avec des risques.

Pourquoi ces artistes n'ont pas demandé d'autorisation ? Pourquoi ont-ils préféré la spontanéité ? Quelles auraient été les réponses s'il y avait eu une demande d'autorisation ? Quels auraient été les délais ? Existe-t-il un formulaire pour demande de rodéos urbains ?

Nous savons que le principe d'égalité face à la justice est flou, que la justice malgré son indépendance constitutionnelle est saisie automatiquement soit par les cadres que les pouvoirs lui donnent, soit est souvent captée, instrumentalisée voire privatisée par des partis politiques ou par diverses institutions à des fins politiques.

Ceci est d'autant plus possible grâce au silence donc à la complicité des institutions culturelles qui en plus de sélectionner et d'exclure, répriment certaines formes, histoires, corps et permettent l'établissement d'un art institutionnel...

Cette ville de Toul est la parfaite expression du paradoxe d'état face à l'art urbain et ses satellites, cette même ville qui promeut l'art urbain en facilitant ses acteurs, actrices, avec les exemples cités ci-dessus, le tout en étant éloigné des points névralgiques et traditionnels de monstration artistique de l'art urbain, avec une scène locale dynamique au vu du nombre d'habitant.e.s (nous voyons d'ailleurs une fresque du graffeur CHAMO, figure locale et reconnue dans l'extrait du clip) et une volonté citoyenne (du collectif Moulin crew) et politique forte et volontariste (de monsieur le Maire de Toul Alde Harmand - PS) .

Si JUL vient ici, ce n'est pas par hasard (surtout en février), il vient travailler, créer, instaurer des liens, produire, soutenir, créer et partager une économie à Toul, après Marseille, il vient installer de nouvelles concurrences à Paris, donner la parole à tous les habitants des quartiers de France et cela devrait être source de joie pour une petite ville, et ce fut le cas pour des milliers de personnes et pour de très nombreux habitant.e.s de Toul.

“ On souhaitait juste mettre de la lumière sur notre ville “ Propos de KVRA / Le Parisien le 30 mai 2023.

C'est un événement qui a rassemblé et fait vibrer des centaines de jeunes présents et qui a donné des regrets à des milliers d'absents, cet événement autogéré par les habitants est une conséquence de l'abandon de ces quartiers par les institutions.

Le monopole de la culture et de l'art imposé par les institutions culturelles et son application paradoxale de son précepte Sélection / Exclusion crée un antagonisme, cet événement toulouais est le résultat logique de cet état d'opposition. Ce résultat logique et heureux pour la vitalité de la création

met en exergue qu'un monopole traditionnellement plus assimilé à d'autres secteurs d'activités est dysfonctionnel pour la culture.

La formule de consacrer des ressources humaines importantes dans les services culturels, de dépenser un budget conséquent et s'activer pour faire vivre un lieu, faire des affiches et des plans marketing culturels, et voir peu de personnes au moment de l'événement, crée de fait une élite au-delà du manque d'efficacité.

Il y a pourtant eu ici un rassemblement artistique, populaire et spontané. La bataille se place aussi entre l'élite de la sélection et de la programmation, et le populaire de l'ouverture et de l'éphémère. Le plus étonnant c'est que cet état de concurrence est d'ailleurs clairement énoncé dans l'une des paroles de la chanson tournée en clip ce jour :

C'est nous, on gère la ville, c'est pas la Mairie.

Force est de constater que les deux rappers ont des leçons à donner à nos institutions en termes d'événements artistiques et culturels mais surtout en termes de politique d'accessibilité. Il serait judicieux dans ce cas de se mettre quelques instants en position d'observation, d'analyse et de partage de savoir-faire.

Les chiffres ne suffiront jamais pour obtenir un minimum de considération car en critiquant JUL, il y a derrière une distinction* qui s'opère pour pouvoir asseoir son élitisme culturel et sa domination sur sa définition de l'art.

Dans la formule rhétorique *Défendre l'art et la culture* que nous entendons régulièrement, il faudrait lire plutôt : *Défendre UN art et UNE culture.*

Dans les milieux que je fréquente désormais, cela ne se fait pas d'apprécier et de valoriser JUL, cet artiste est utilisé en bon exemple de critique et de mépris de classe pour pouvoir se valoriser ou valoriser son art, asseoir sa supériorité.

La critique peut prendre également la forme du silence qui est un positionnement sans risques et d'inconfort, invisibilisant les invectives et le mépris que subissent cet artiste et sa team.

Cette valorisation, j'ai envie de la faire, je la fais, j'apprécie JUL et plus le temps passe plus je l'apprécie, mais à ce sujet j'y reviendrai plus tard.

Malgré l'inexistence d'études sociologiques, nous pouvons présupposer que la majorité des plus grands fans de JUL va peu dans les musées.

Une des raisons est qu'ils ont une autre culture que la plupart méconnaissent, une autre culture que celle dominante et imposée, d'autres définitions de l'art, d'autres pratiques. Le fait que leur culture soit critiquée, humiliée, dévalorisée, réprimée, condamnée est une raison supplémentaire à un boycott symbolique de l'art institutionnel. Le fait que le capital financier soit un monopole pour l'art institutionnel est également un autre argument.

Leurs musées, leurs rassemblements, leurs performances sont donc dans la rue, dans l'espace public. C'est cette forme de rejet qui a donné naissance à l'art urbain, je pense et j'espère que je n'apprends rien aux institutions culturelles, en écrivant ceci, malgré des attitudes d'ouvertures ou de récupérations lisses des institutions face à l'art urbain, cette affirmation est toujours opérante pour beaucoup, je m'inclus dans ce constat, le perturbationisme également.

Alors pourquoi brider une culture ? Pourquoi continuer à l'empêcher ? Pourquoi continuer la répression alors que nous constatons aucune efficacité de celle-ci ? Est-ce que la répression ne constitue pas, au contraire, des enjeux de challenge ? N'y a-t-il pas d'autres alternatives ? Pourquoi empêcher une culture spontanée et fonctionnant sans subventions ? Pourquoi la priver d'infrastructures l'obligeant à l'illégalité ? Hormis l'encadrement, quelles sont les réelles différences entre le rodéo urbain et le grand prix de Monaco ? Concernant les nuisances et les victimes, hormis l'encadrement, quelles sont les réelles différences entre le cross bitume et la chasse ?

Pourquoi ne crée-t-on pas des structures validées par les acteurs des cultures qui émergent ?

Ce qui vient de vous être décrit ci-dessus est un exemple d'une dégradation institutionnelle autrement dit un d'acte d'institutionnisme.

Pour aller plus loin dans l'historique, voyons d'autres événements avec des similitudes d'acte d'institutionnisme, avant d'esquisser une piste de traitement de cas précis, remontons 20 ans en arrière, pas très loin de l'année de naissance de l'artiste KVRA, JUL, quant à lui, avait 13 ans et commençait ses premières compositions dans sa chambre. En 2003, sur ce même territoire lorrain, à Toul exactement, étaient déjà fait nés des monstres et des fantômes de l'oppression face à l'art urbain et ses satellites :

- La polémique avec le groupe de rap français Sniper pendant le mandat de Nicolas Sarkozy en 2003, trouve son origine à Toul « grâce » à la députée Nadine Morano, cet événement fut un choc (pas une surprise) pour le rap, l'art urbain et marqua une rupture (*La France* : <https://www.youtube.com/watch?v=dLfdVo2UzWc> et surtout avec la réponse : *La France, itinéraire d'une polémique* : <https://www.youtube.com/watch?v=C1mSAMhYLHY>) (Voir Tunisiano (chanteur de Sniper) aux côtés du chanteur Kery James lors d'un concert à la Philharmonie de Paris est aussi une magnifique réponse à retardement)

Extrait de la chanson *La France, itinéraire d'une polémique* :

[Olivier Cachin:]

Laissez-moi résumer : "L'Affaire Sniper", comme on dit à la télé, prend donc racine -si j'ai bien compris- grâce à des activistes d'extrême-droite qui engrainent une député UMP, et ça passe de Morano à Sarko. On pensait ce traitement de choc réservé à des terroristes, alors que vous êtes des artistes en colère : Le monde à l'envers ! Mais comment cette lamentable histoire s'est-elle donc terminée ?

[Tunisiano:]

Puis nous sommes traités de racistes, salis dans le JT
Ils parlent même d'antisémitisme, juste histoire d'en rajouter
Là les médias entrent en piste, nous attaquent ou nous flattent
Ils insistent parfois afin de mieux nous abattre
Nous sommes forcés de nous défendre, pour ne pas finir à l'abattoir
De répondre à ces accusations qui sont diffamatoires
Va savoir à quoi cet acharnement est dû ?
Ça ne serait pas la même histoire sans autant de disques vendus
Tant de tracas, tant de comparutions
Tant de frais d'avocats, tant de juges d'instruction
Forcés d'annuler la tournée, squatter le banc des accusés
Coupables de penser, ou d'être un groupe à succès ?
C'est vrai, nos mots sont durs mais en rien illégaux
Vous, vous les qualifiez d'impurs car ils ne flattent pas votre ego
C'est juste un cri de colère d'un jeune au bout du rouleau
Qui en veut à la Terre entière car il est mal dans sa peau
Au lieu de changer de vocabulaire, il le dit avec ses mots

Au lieu d'aller foutre la de-mer, il préfère prendre un stylo

- Il est à noter que ces actes ou tentatives d'institutionisme font également partie du présent de cette ville avec par exemple la contestation et la polémique autour de la programmation de l'artiste Médine au festival du Jardin du Michel de Toul le vendredi 2 juin 2023.

Donc dans le cas de Sniper, il ne faut pas confondre un appel aux meurtres et un appel aux secours, dans le cas KVRA / JUL, si comparaison est possible, il ne faut pas confondre un clip de musique et un acte de délinquance, il ne faut pas confondre figure stylistique avec moto et délinquance, il ne faut pas confondre volonté de tuer l'ennui et volonté d'ennuyer...

Il n'est pas question de légitimer les écarts faits à la loi ou de minimiser les risques et les nuisances, il est question de se demander pourquoi cela arrive-t-il ? Pourquoi une envie de création artistique et la production d'un clip oblige à se faire capter par l'appareil judiciaire ou à s'y jeter consciemment ?

Le cadre moral et légal oblige à la répression et à la sanction, n'existe-t-il pas des solutions ou des visions pour s'éloigner de cette catastrophe pour toutes les parties ?

Les enjeux de répression ne sont-ils pas également dans le message politique de ces artistes ?

En découvrant le titre *C'est pas la Mairie* du clip en question, désormais disponible, en plus de l'analyse de la gestion des politiques culturelles avec la punchline *c'est nous, on gère la ville c'est pas la Mairie*, est ce que le texte fut également un argument supplémentaire pour activer une procédure policière et judiciaire prétextant le rodéo urbain ?

Dans le texte, il est écrit :

Je viens d'un endroit moisi

Les flics de ma ville sont corrompus comme les arbitres à la CAN

Y a même le fils d'une députée qui vient chez nous pécho d'la came.

Dans les notes, bas de pages du texte en date du 23 mai 2023 apparaissent désormais :

https://www.lepoint.fr/societe/le-fils-de-nadine-morano-place-en-garde-a-vue-pour-delit-de-fuite-23-05-2023-2521395_23.php#11

Si l'autorisation et la sécurité sont les seuls problèmes pointés par la Mairie de Toul, peut-on envisager une solution, au minimum une esquisse de résolution, en attendant une réelle évolution de traitement de la pratique ?

Pouvons-nous considérer Kvra comme un artiste et non comme un *Malfrat* ? Est ce que finalement, tout n'est il pas fait pour Kvra se retrouve *Malfrat* et non artiste ?

En plus de la mise à disposition de pistes et terrains à l'échelle nationale, je propose l'organisation du premier festival de Cross bitume (rodéo urbain) à Toul.

Cet événement sera l'occasion de réunir pour la première fois l'art urbain avec une majorité de ses formes.

Cet événement sera organisé par les structures volontaires et réunira les membres imminents de cette discipline.

Une documentation de l'histoire de cette discipline de ses origines à Baltimore jusqu'à aujourd'hui, mais également ses influences dans la musique, le cinéma, la mode...

Par la présente, Monsieur le Maire de Toul, Monsieur Alde Harmand, je vous demande l'autorisation de ce rassemblement.

Cette pratique est existante depuis des décennies, elle le restera encore longtemps, et ce malgré la répression et les dangers, aucune initiative politique n'a encore été prise pour encadrer, sécuriser, structurer, transmettre et démystifier le rodéo urbain, en constatant vos actions passées, nous avons confiance.

Pour finir et revenir à JULet KVRA, et si les rêves sont encore possible, lors de cet événement qui aura lieu à la Croix-de-Metz, nous pourrons compter sur l'énergie incontestable de rassemblement de JUL pour fédérer une bande organisée à Toul...

Monsieur le Maire, vous avez ici un droit de résolution du problème...

Nous vous faisons confiance, votre passé lié à l'art urbain est une preuve de votre courage.

Et pour finir en légèreté, permettez moi :

Monsieur Alde Harmand *tu connais le signe JUL, fais la gestuelle, hein**

*Toul les boules est une expression populaire et locale utilisée depuis des décennies.

(D'ailleurs si une personne connaît son origine ? gilbertcoqalane@gmail.com / Cette expression est-ce un acte de vandalisme populaire ?)

*Perturbationisme et institutionisme volontairement avec un seul N.

*Distinction (Voir travaux Pierre Bourdieu)

*Fantôme de SCH (Feat Rat Luciano et Jul)

Compléments :

Article de presse (Extrait) :

Le Point :

https://www.lepoint.fr/people/le-rappeur-jul-seme-le-chaos-a-toul-une-enquete-ouverte-21-02-2023-2509389_2116.php

Est républicain :

<https://www.estrepublicain.fr/faits-divers-justice/2023/02/22/tournage-de-jul-a-toul-la-video-des-rodeos-urbains-en-marge-du-clip>

France Television :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/meurthe-et-moselle/nancy/le-tournage-d-un-clip-du-rappeur-jul-a-toul-devant-la-justice-il-y-a-eu-des-rodeos-urbains-et-mise-en-danger-des-habitants-2716786.h>

Le parisien :

<https://www.leparisien.fr/meurthe-et-moselle-54/le-tournage-dun-clip-de-jul-a-toul-finit-devant-la-justice-il-y-a-eu-mise-en-danger-des-habitants-18-02-2023-AIWMR3XVS5CCNBET3AS56VAYFE.php>

Gilbert Coqalane.

Artiste invisible urbain, fondateur du perturbationisme, président du CDRAO (Centre Documentation Recherche Application des Offensives) et des éditions L'Armée Recrute.